



Charleville-Mézières le 9 Janvier 2010

FSU Ardennes
48, rue Victor Hugo
08000 Charleville-Mézières

Monsieur le Président du Conseil Général,

Lors du Comité Départemental de l'Éducation Nationale du Vendredi 27 Novembre dernier, les représentants des personnels FSU ont posé trois « questions diverses » relatives aux collèges ardennais, questions auxquelles le chef du service Éducation et Transports du Conseil Général n'a pas souhaité répondre, prétextant l'absence d'un représentant du Conseil Général, la succession du 1^{er} Vice-président n'étant pas encore entérinée à cette date...

Devant cet état de fait, et sur proposition de M. le Préfet, nous nous permettons donc de vous adresser directement les trois points qui soulèvent aujourd'hui question et génèrent une certaine inquiétude chez les enseignants de collèges :

- **La dotation de fonctionnement des collèges pour l'année 2010 :**

Présentée dans les Conseils d'Administration du mois de Novembre, elle apparaît en diminution, plus ou moins importante selon les établissements. Selon nos informations, contrairement à certains départements qui ont décidé de consacrer plus de 10% de leur budget total aux collèges, la dépense pour les collèges décidée par le département des Ardennes représente moins de 4% des dépenses totales. Même si nous comprenons parfaitement que des choix (pour répondre à des besoins sociaux, notamment) doivent être opérés lors des arbitrages budgétaires, nous ne comprenons pas ce choix de diminution de la dotation de fonctionnement des collèges pour l'année 2010 qui ne manquera pas de provoquer des difficultés dans la gestion des établissements.

- **Le volet « Actions volontaires » :**

Les nouvelles modalités de mise en œuvre des « actions volontaires » en faveur des collèges décidées par le Conseil Général, liées désormais aux contrats d'objectifs et aux projets d'établissements, déclinées en 4 domaines (enseignement des langues, notamment l'anglais et l'allemand ; santé et citoyenneté ; découverte du monde professionnel ; découverte du département) posent au moins deux problèmes aux yeux des enseignants :

Le premier problème –de forme- naît de l'inadéquation entre la gestion par année civile de ce dispositif (dépôt des dossiers avant la fin Septembre, soit au tout début de l'année scolaire...pour un examen en Novembre/Décembre et versement des éventuelles subventions en Février/Mars...) et le rythme de travail des enseignants par année scolaire qui, en fonction de leurs classes, de leurs élèves, de leurs programmes, pensent leurs projets au cours du premier trimestre, les préparent, les construisent petit à petit dans la classe, au fil des séances d'enseignement avant de les faire aboutir dans le courant du troisième trimestre.

Le second –de fond- provient des 4 axes eux-mêmes évoqués ci-dessus, définis par le seul Conseil Général des Ardennes, qui, comme tout choix, privilégie certains domaines au détriment d'autres... Ainsi, beaucoup d'enseignants regrettent que les projets culturels hors département ne soient plus aidés financièrement comme ils pouvaient l'être il y a quelques années, les rendant malheureusement caducs de fait... En effet, alors que les coûts (frais de transports, d'hébergement...) augmentent, le taux de CSP défavorisée croît, lui aussi, réduisant d'autant les possibilités de participation financière des familles mais aussi la chance qui peut et doit être donnée par l'École à tous les élèves d'accéder à la culture. Comment, dans de telles conditions, peut-on espérer favoriser l'ouverture du système éducatif sur l'extérieur, comment peut-on espérer lutter contre les inégalités ?

Si les efforts financiers du Conseil Général des Ardennes en direction de l'enseignement des langues, de la découverte du monde professionnel, de la formation aux premiers secours peuvent sembler tout à fait honorables, nous nous permettons tout de même de rappeler qu'il s'agit là d'abord de missions de l'Education Nationale et que cela ne doit pas porter préjudice à d'autres actions, notamment celles qui pourraient être menées en direction des élèves les plus éloignés de la culture. Tous les moyens TICE, toutes les pédagogies innovantes ne vaudront pas le face à face avec l'œuvre au Musée du Louvre, avec l'architecture et la sculpture de la cathédrale de Reims, la représentation théâtrale « en vrai »... et l'enrichissement indéniable et durable qu'il procure.

- **L'entretien des locaux :**

Selon plusieurs témoignages de personnels enseignants et non enseignants de certains établissements, certains collèges ou sites (Rocroi, Buzancy, Rimogne...) connaissent depuis quelques années déjà des dégradations qui pourraient aller jusqu'à mettre en péril la sécurité des élèves et des personnels. Ces derniers sont inquiets et s'interrogent : Cette situation dégradée n'est-elle pas une manière détournée de « restructurer » de facto le réseau des collèges ardennais... ? Pourquoi l'entretien n'est-il plus assuré, pourquoi les investissements nécessaires ne sont-ils pas faits dans certains établissements ardennais ? Selon les informations dont nous disposons, le département des Ardennes apparaît parmi les 4 départements qui accordent les dépenses d'investissement en €/habitant les plus faibles...

A l'heure des « réformes, révisions, restructurations ou modernisation... », de la tenue des Assises des Territoires Ruraux en novembre 2009 au cours desquelles la question de l'École a, entre autres, été abordée, la FSU 08 souhaite que cette question du réseau des collèges ardennais soit revue et reconsidérée dans une réflexion plus globale de l'aménagement du territoire, avec le souci d'offrir à tous les mêmes conditions d'accès à une École publique de qualité. Nous regrettons d'ailleurs, même si cela n'a pas été de la responsabilité du Conseil Général, de ne pas avoir été informés de la tenue de ces Assises.

En conclusion, sans vouloir faire preuve de misérabilisme...mais simplement d'objectivité, nous nous permettons de rappeler quelques indicateurs chiffrés : près de 20% des élèves ardennais entrant en 6^e - contre 15% au niveau national- ont un retard scolaire d'au moins 1 an, 26% des collégiens ardennais -contre 19% au niveau national- sont scolarisés dans l'Éducation Prioritaire, les candidats ardennais au Brevet des collèges 2009 n'ont réussi qu'à 76,4% d'entre eux, contre 82,6 au niveau national... Tout cela tend à prouver que c'est bel et bien au collège que se cristallisent toutes les difficultés (scolaires, sociales...) de nos élèves et que c'est bel et bien sur ce « maillon faible » de notre système éducatif que doivent porter les efforts des collectivités territoriales et de l'État.

Espérant que ces questions et réflexions retiendront toute votre attention et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président du Conseil Général, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la FSU Ardennes,
Madame Fuselier Karine